Demande d’intervention spécialiste en lactation diététique

helan
Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l’appli de Mutualité libre Helan : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité libre Helan, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Mutualité libre Helan
accorde à partir du 01/01/2026 une intervention de 50 euros par année civile pour chaque maman qui consulte un·e spécialiste en lactation.

Qui peut en bénéficier ?
Les mamans éligibles qui sont en règle de paiement de cotisations pour l’assurance complémentaire.

Que faire pour en bénéficier ?
- Placez une vignette de la personne qui s’est rendue en consultation.
- Faites compléter ce document par votre spécialiste en lactation.

Vignette ou coordonnées du client
Vignette

À compléter par votre spécialiste en lactation certifiée IBCL traitante

Je confirme par la présente que ..... s’est rendue en

le ..... / ..... / ..... et a pour ce faire payé le montant de .....

☐ Je déclare qu’aucune intervention de l’assurance maladie légale n’est d’application pour cette consultation.

Nom et signature ou cachet du spécialiste en lactation.

Code de nomenclature : **831073**